

## V. — COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES.

**Convention de Bruxelles du 27 septembre 1968.** — Compétence. — Article 6.2. — Demande en intervention. — Exigence d'un lien suffisant. — Cour de cassation (1<sup>re</sup> Ch. civ.) — 19 juillet 2007, note Etienne Pataut, p. 847.

**Tables des Sommaires 2006**, par Pierre Callé, p. 857

### Troisième Partie. — Documentation.

#### I. — Traités nouveaux de la France (relevé des textes publiés au *Journal officiel*).

Textes reproduits :

*Double nationalité.* — *Service national.* — Avenant France-Tunisie fait à Tunis le 4 décembre 2003. Décret n° 2007-1092 du 12 juillet 2007. — articles 1-2-3-4, p. 926

*Gazoduc.* — Accord France-Norvège de Paris du 27 mars 1995. Décret n°2007-1382 du 2 septembre 2007. — Articles 6, p. 927

#### II. — Lois, décrets et actes officiels français (relevé des textes publiés au *Journal officiel*).

Textes reproduits :

*Propriété intellectuelle.* — *Contrefaçon.* — Loi n° 2007-1544 du 29 octobre 2007 de lutte contre la contrefaçon, p. 932

#### III. — Communautés européennes.

*Obligations non contractuelles.* — *Loi applicable.* — Règlement (CE) n° 864/2007 du Parlement européen et du Conseil du 11 juillet 2007 sur la loi applicable aux obligations non contractuelles (Rome II), p. 933-948.

*Litiges.* — *Procédure.* — Règlement (CE) n°861/2007 du parlement européen et du Conseil du 11 juillet 2007 instituant une procédure européenne de règlement des petits litiges, p. 948-961

#### IV. — Informations diverses.

*Mariage.* — *Français à l'étranger. Autorités diplomatiques et consulaires.* — Réponse du ministre p. 962.

*Kafala.* — *Effets en France.* — Réponse du ministre, p. 963.

*Nationalité.* — *Article 30-3 du code civil.* — *Fin de non recevoir.* — Réponse du ministre, p. 964

*Commission internationale de l'état civil.* — *Partenariats enregistrés.* — *Reconnaissance.* — Convention sur la reconnaissance des partenariats enregistrés, p. 964.

### Quatrième Partie. — Bibliographie.

I. — **Livres.** — Carlier (Jean-Yves), *La condition des personnes dans l'Union européenne* (Paul Lagarde), p. 971 — Ferrari (Franco) et Leible (Stefan), *Ein neues Internationales Vertragsrecht für Europa – Der Vorschlag für eine Rom I I- Verordnung*, Jenaer Wissenschaftliche Verlagsgesellschaft (Eva Lein), p. 973 — Moreau (Marie Ange), *Normes sociales, droit du travail et mondialisation — confrontations et mutations* (Fabienne Jault-Seseke), p. 980 — Parrot (Karine) *L'interprétation des conventions de droit international privé* (Horatia Muir Watt), p. 986.

#### II. — Revues.

.....  
III. — **Index bibliographique**, avec le concours de T. Ballarino, J.-Y. Carlier, J.C. Fernández Rozas F. Knoepfler, P. Rogerson, S. Symeonidès et G. Duranton, p. 991

**Tables annuelles 2007**, p. 1049

# Revue critique de droit international privé

Paul Lagarde  
Bertrand Ancel

Horatia Muir Watt

DALLOZ

## SOMMAIRE DU N° 4-2007

### Première Partie. — Doctrine et Chroniques.

- Fabien MARCHADIER. — La contribution de la Cour européenne des droits de l'homme à l'efficacité des conventions de La Haye de coopération judiciaire et administrative . . . . . p. 677
- Maria LOPEZ DE TEJADA et Louis D'AVOUT — Les non-dits de la procédure européenne d'injonction de payer (règlement (CE) n° 1896/2006 du 12 décembre 2006) . . . . . p. 717

### Deuxième Partie. — Jurisprudence.

#### I. — NATIONALITÉ.

**Accession de l'Algérie à l'indépendance.** — Article 32-2 du Code civil. — Français de statut civil de droit commun. — Conservation de la nationalité française. — Possession d'état actuelle de français. — Présomption de possession du statut de droit commun. — Preuve contraire. — Solutions diverses. — Cour de Cassation (1<sup>re</sup> Ch. civ.). — 25 avril 2007 (deux arrêts), note Paul Lagarde, p. 749.

#### II. — CONDITION DES ÉTRANGERS.

#### III. — CONFLITS DE LOIS.

**Marriage.** — Consentement. — Défaut de consentement. — Futur conjoint étranger. — Application de la loi française. — Cour de cassation (1<sup>re</sup> Ch. civ.). — 28 novembre et 19 septembre 2007, note Bertrand Ancel, p. 755.

**Convention de Genève du 19 mars 1931.** — Conflit de lois en matière de chèque. — Domaine d'application. — Exclusion. — Responsabilité bancaire. — Responsabilité extra-contractuelle. — Banque. — Remise de chèque. — Défaut de vérification de la régularité du chèque. — Loi applicable. — Fait générateur du dommage. — Lieu où le compte est crédité. — Loi étrangère. — Equivalence avec la loi française. — Contenu non précisé. — Office du juge. — Défaut de base légale. — Cour de cassation (1<sup>re</sup> Ch. civ.). — 23 janvier 2007, note Olivera Boskovic, p. 760.

**Convention de Berne du 9 septembre 1886.** — Contrefaçon. — Loi du pays où la protection est demandée. — Lieu des agissements délictueux. — Loi étrangère. — Preuve. — Office du juge. — Certificat de coutume. — Force probante. — Appréciation souveraine des juges du fond. — Cour de cassation (1<sup>re</sup> Ch. civ.). — 30 janvier 2007, note Tristan Azzi, p. 769.

**Intérêts.** — Intérêts moratoires. — Loi applicable. — Condamnation étrangère. — Exécution en France. — Loi du for applicable. — Intérêts. — Intérêts moratoires. — Condamnation étrangère. — Exécution en France. — Point de départ du cours des intérêts. — Décision d'exequatur. — Cour de cassation (1<sup>re</sup> Ch. civ.). — 6 mars 2007, note Rémy Libchaber, p. 784.

#### IV. — CONFLITS DE JURIDICTIONS.

**Arbitrage international.** — Clause compromissoire. — Insertion dans un contrat. — Chaînes de contrats translatifs. — Chaîne hétérogène. — Transmission de la clause entant qu'accessoire du droit d'action. — Arbitrage international. — Clause compromissoire. — Groupe de sociétés. — Extension de la clause compromissoire. — Filiales. — Implication dans l'exécution du contrat. — Cour de cassation (1<sup>re</sup> Ch. civ.). — 27 mars 2007, note Fabienne Jault-Seseke, p. 798.

**Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales.** — Articles 8 et 14. — Non-reconnaissance pour défaut de conformité à la loi désignée par la règle de conflit du for de la reconnaissance d'une adoption plénière prononcée au Pérou. — Violation. — Cour européenne des droits de l'homme. — 28 juin 2007, note Patrick Kinsch, p. 807.

**Exequatur.** — Convention de Lugano. — Décision suisse. — Sentence arbitrale. — Contrariété. — Cour de cassation (1<sup>re</sup> Ch. civ.). — 4 juillet 2007, note Laurence Usunier, p. 822.

**Mesure d'instruction.** — Référé moratoire. — Expertise. — Motif légitime. — Caractérisation. — Office du juge. — Loi du for. — Cour de cassation (1<sup>re</sup> Ch. civ.). — 4 juillet 2007, note Horatia Muir Watt, p. 840.